



**Titre de la formation :** « INTRODUCTION A LA PSYCHODYNAMIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL »

**Dates :** Début 11/03/2026 | Fin 21/05/2026

**Lieu :** IPDT – 7 rue Clovis – 75005 Paris

**Calendrier détaillé :** mercredi 11 et jeudi 12 mars ; mercredi 15 et jeudi 16 avril ; mercredi 20 et jeudi 21 mai 2026

**Prix du Stage :**  1800 € HT pour prise en charge Entreprise/Organisme/Institution (soit 2160 € TTC)  
ou  900 € TTC pour prise en charge Individuelle (soit 750€ HT)  
(Acompte obligatoire de 30%  Chèque  Virement) - (Cocher obligatoirement la case correspondante).

<b>STAGIAIRE</b>	Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Date et lieu de naissance :   .....   à..... Nom : ..... Nom de jeune fille..... Prénom..... Profession : .....
	Situation au regard de l'emploi : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Indépendant Adresse : ..... Code postal ..... Ville : ..... Tél. portable : ..... Email (obligatoire) : .....

**Si vous bénéficiez d'une prise en charge pour votre formation, veuillez compléter les champs suivants**

<b>ENTREPRISE</b>	Raison sociale.....	Si facturation différente.....
	Adresse .....	Adresse .....
	Code postal : ..... Ville : .....	Code postal : ..... Ville : .....
	N° SIRET :   .....   (oblig.)	N° SIRET :   .....   (oblig.)
<b>TIERS PAYEURS</b>	Contact formation .....	Réf. de la commande .....
	Coordonnées :.....	Contact comptabilité .....
	Nom.....	<i>Les stagiaires qui obtiennent une prise en charge partielle sont redevables de la différence entre le prix du stage moins le montant pris en charge par l'employeur, Pôle emploi ou tout autre organisme</i>
	Adresse .....	
	Code postal : ..... Ville : .....	
	N° dossier/adhérent .....	

*Dans tous les cas, le stagiaire reste redevable des sommes non acquittées à l'IPDT par le tiers-paiement, notamment dans l'hypothèse d'absence du stagiaire à une partie de la formation.*

*L'original du bulletin doit être envoyé, dûment complété et signé, au plus tard 40 jours avant le début de la formation : IPDT – 7 rue Clovis – 75005 PARIS à virginie.herve@ipdt.fr accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.*

Les signataires déclarent accepter les conditions générales d'inscription au stage de formation de l'IPDT.

L'employeur (si prise en charge) Date, nom, signature, cachet	Tiers payeur (si prise en charge) Date, nom, signature, cachet	Le stagiaire (obligatoire) Date, signature

## **1. Inscription /prise en charge par l'employeur**

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture. Les règlements se font par chèque libellé à l'ordre de IPDT ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

**IBAN            FR76 1027 8041 0200 0211 7790 169**

**BIC            CMCIFR2A**

**Code Banque / Code Guichet / N° du compte / Clé RIB**

**10278        / 04102        / 00021177901    / 69**

**Domiciliation CCM PARIS 8<sup>e</sup> LA MADELEINE**

## **2. Inscription /prise en charge par :**

« France Travail / autre organisme / stagiaire (prise en charge totale ou partielle) »

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de France Travail ou d'un autre organisme et du stagiaire si nécessaire. Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture par acompte sur échéancier pour le montant restant à la charge du stagiaire.

Les règlements se font par chèque libellé à l'ordre de IPDT ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

**IBAN            FR76 1027 8041 0200 0211 7790 169**

**BIC            CMCIFR2A**

**Code Banque / Code Guichet / N° du compte / Clé RIB**

**10278        / 04102        / 00021177901    / 69**

**Domiciliation CCM PARIS 8<sup>e</sup> LA MADELEINE**

## **3. Modalités d'inscription**

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Un accusé de réception est envoyé à l'entreprise et/ou au stagiaire lorsque l'inscription est définitivement validée.

Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique, ou par simple email ne peut être prise en considération.

## **4. Annulation --- absence**

Toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle parvient à

**IPDT**

**7 rue Clovis**

**75005 PARIS**

par lettre recommandée, au plus tard huit jours avant la date d'ouverture de stage.

Dans cette hypothèse, toute facturation par l'IPDT au cocontractant est exclue.

Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagées seront facturées.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

En cas d'empêchement d'un stagiaire, l'entreprise peut lui substituer un autre de ses salariés ; celui-ci doit se présenter le jour de l'ouverture du stage avec une lettre de l'entreprise.

(NB : Pour les stages soumis à agrément, ce dernier reste exigible pour le nouveau stagiaire)

Dans l'hypothèse où l'organisme ayant accepté de prendre en charge la formation renoncerait en définitive à en acquitter tout ou partie, l'entreprise reste redevable des sommes dues à l'IPDT.

L'IPDT se réserve le droit d'annuler un stage si le minimum de participants requis pour la bonne réalisation du stage n'est pas atteint. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

*Contact secrétariat : Virginie HERVÉ – Tél : 01 42 01 41 08 - [virginie.herve@ipdt.fr](mailto:virginie.herve@ipdt.fr)*